

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L713-9,
VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
VU les statuts de la composante,

DÉCIDE**Article 1^{er}:**

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous :

Délégataire	Peut signer les documents financiers et comptables suivants
Catherine HMAE	Tous les actes relatifs à l'exécution du budget de Sciences Po Strasbourg
Olivier MONIER	
Anne-France DELANNAY	

Article 2 :

Chaque délégataire doit compléter le spécimen de signature, qui sera joint à cette présente décision.

Article 3 :

La délégation est publiée sur le site internet de la composante Sciences Po Strasbourg

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2025

Le directeur de Sciences Po Strasbourg

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

**Transmission à :**

- Monsieur l'Agent Comptable ;
- Madame la Directrice des Finances ;
- Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- Aux intéressés.